



Démocratie, partage des richesses et gouvernance

Entre mai 1943 et mars 1944, sur le territoire français encore occupé, seize hommes appartenant à tous les partis politiques, tous les syndicats et tous les mouvements de résistance vont changer durablement le visage de la France. Ils vont rédiger le programme du Conseil National de la Résistance (CNR) intitulé magnifiquement : « Les jours heureux ». Ce programme est au cœur du système social français puisqu'il a donné naissance à la sécurité sociale, aux retraites par répartition, aux comités d'entreprises.

Pourtant les mesures des dernières années ont fragilisé ce système social et les mesures du prochain gouvernement ne feront, hélas, pas exception à cette tendance libérale qui entraîne entre autres maux : le chômage, la précarité et la pauvreté dans un pays qui est la 5ème puissance économique mondiale.

Faut-il accepter le sentiment de résignation et d'impuissance qui est véhiculé par la majorité des médias dans cette période électorale ? Pourquoi ne pas avoir confiance dans l'avenir ?

Pourquoi ne pas croire en des jours meilleurs ?

Faut-il accepter l'extrême concentration de richesse entre les mains d'une toute petite élite (un rapport récent de l'ONG Oxfam nous apprend que les biens des huit milliardaires les plus riches du monde dépassent désormais ceux de la moitié la plus pauvre de l'humanité) et la destruction massive de l'emploi de travailleurs ?

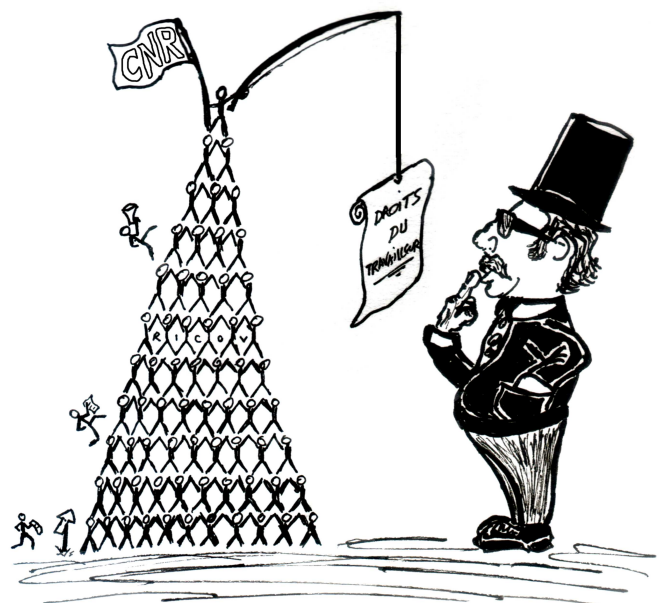
Que propose le nouveau gouvernement ?

L'extension de la loi travail qui fragilisera à nouveau les droits des salariés, la poursuite des plans de suppression massive d'emplois dans la fonction

publique, la suppression de la taxe d'habitation qui aura des conséquences pour notre administration, des attaques contre les statuts et les pensions sans parler de la méthode réduisant le dialogue parlementaire ou social à la simple ordonnance.

Une autre voie est possible. Les travailleurs des usines GM&S Industrie, de Whirlpool et de Tati ont décidé de se battre et de lutter pour défendre leur travail et pour rejeter cette vision des choses.

Ne laissons pas d'autres décider à notre place et nous ôter l'espoir en des jours heureux.



La Cour décompte...

Le 5 mai dernier s'est tenu à Bercy un groupe de travail (GT Cadastre), jusque-là rien de bien anormal. Les documents préparatoires donnaient la tonalité et la couleur de ce GT : les collectivités locales sont en mal de ressources issues de la fiscalité directe locale (FDL) et demandent donc au collecteur de l'impôt de porter un diagnostic sur l'exhaustivité et la fiabilité des bases sur lesquelles s'appuie toute la FDL.

Des préconisations, des voies d'amélioration sont exposées dans les documents. Entre autres un renforcement de la collaboration entre la DGFIP et les collectivités locales qui pourrait être formalisé par la création d'une TASK FORCE (sic) ou de référents chargé de l'optimisation des bases fiscales. D'une part les agents verraient une formation plus pointue sur le domaine leur être dispensée et d'autre part les géomètres, considérés comme sachant, pourraient être mis à contribution pour reprendre du service dans la fiscalité.

Le Directeur Général en personne a présidé cette séance, c'est dire à quel point l'ordre du jour était politique !

Pour mémoire, lors de la création des structures rapprochées CDI/CDIF, puis SIP/CDIF, la CGT Finances Publiques avait exprimé tout le risque que comportait cet amalgame des calendriers respectifs, que nous jugions incompatibles, et la perte de savoir liée au départ des personnels compétents qui fuiraient la poly-compétence exigée.

Résultat des courses à ce jour : des services qui pourraient être mort-nés. Par exemple le SIP de Strasbourg se constituerait avec peu de transferts d'agents issus de la spécialité « Cadastre », donc même avec une cellule dédiée il sera difficile de faire bonne figure sur tous les fronts. Il en est de même pour celui d'Illkirch... Le laboratoire que constituait Molsheim a été tellement porté aux nues qu'aucune analyse n'est allée plus loin que celle du dépouillement des charges pouvant être absorbées par la cellule. Le tout s'est réalisé par un grand tour de passe-passe. À coup de simplifications, d'abandons de formalités, qui ont eu des effets souvent pervers, les choses

semblaient réglées. Or quand on connaît la structure des bases de données cadastrales, on a vite fait de comprendre que l'on sera rapidement rattrapé par ces « gains de productivité » qui se transformeront au final et dans la plupart des cas par des contentieux voire des omissions.

Ce sont bien entendu les agents de ces structures qui trinquent une fois de plus, et ce n'est pas la création de référents qui va simplifier leur tâche quotidienne.

Concernant les géomètres, nous avons donc cherché à savoir ce qui a bien pu pousser le DG à donner un tel "coup de barre" en voulant réorienter les géos vers la fiscalité, au point d'inventer un plan opportunément "à jour" ? En effet, depuis quelques années la priorité était donnée à la mise à jour du plan, puis à l'informatisation, puis à nouveau à rattraper ce qui avait été laissé de côté parce que le retard était trop visible !

À force de chercher, nous avons trouvé ceci :

<https://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/La-gestion-de-la-fiscalite-directe-locale-par-la-DGFIP>

Téléchargez-le et lisez-le; 169 pages à pleine charge contre la DGFIP et ses choix plus que hasardeux sur l'emploi, la stratégie, etc. Dans le meilleur des cas, vous vous endormirez sur ce pavé. Le document est sans doute à resservir à ces bons samaritains qui vous expliquent pourquoi et comment faire quand on n'a plus rien! Strasbourg figure en bonne place dans ce rapport puisque la fiscalité dans l'EMS (Eurométropole Strasbourg) fait partie des sites étudiés pour l'élaboration du rapport.

C'est vraiment édifiant; même si certains chiffres nous apparaissent quelque peu exagérés pour les uns ou sous-évalués pour les autres, ce rapport a le mérite de faire l'inventaire de toute la mission et pointe du doigt les endroits où la DGFIP est mise en défaut.

C'est une honte tout simplement : et ils voudraient nous faire porter le poids de leurs errements? De qui se moquent-ils?

Fournitures et marchés

La DGFIP dépend d'un marché public pour l'achat de ses fournitures de bureau, comme la loi l'exige. Jusqu'ici, pas de problèmes.

En revanche, comme tout marché, celui-ci doit être renouvelé. De fait, pendant une période plus ou moins longue, il n'est plus possible de commander la moindre fourniture. Parfois, comme cette année, cette période de transition s'étend, s'étend... jusqu'à ce qu'il n'y ait plus les fournitures souhaitées. Colles, surligneurs, correcteurs ont ainsi disparu des services, sans avertissement, sans que les agents ne soient mis au courant. Non, ils n'apprenaient la rupture de stock que lorsqu'ils essayaient d'obtenir du matériel fonctionnel.

La Cigogne comprend tout à fait la nécessité de renouveler un marché public. Elle comprend également, à l'inverse de certaines personnes de la direction de toute évidence, l'impératif

d'une part d'anticiper ce renouvellement pour réduire la durée de la période de transition et d'autre part d'informer ses propres services des difficultés rencontrées.



Bureau ou terrain, il faut choisir

Cela a été plus ou moins acté une fois de plus avec le nouveau règlement intérieur du CTL : les militants de terrain sont une épine dans le flanc de la DG. Alors on tente de les supprimer, de les remplacer par des permanents syndicaux.

Quelle est la différence ? Eh bien, un permanent n'est affecté à aucun service. Il a un bureau à part et ne s'occupe que d'activité syndicale. À l'inverse, le militant de terrain est en service, travaille avec des collègues, connaît les mêmes difficultés qu'eux. La Cigogne a un faible pour la

seconde catégorie : en général, ils sont bien plus au courant et comprennent bien mieux les problématiques de service que la première.

Pour la même raison, la DG a l'attitude inverse du volatile : ces gens au courant, c'est bien peu pratique. Alors elle diminue leurs droits, rogne sur leurs remboursements, dans l'espoir de faire disparaître petit à petit cette espèce, bien plus difficile à contenir que de sages permanents installés dans de confortables bureaux, loin des difficultés des services au bord de l'explosion.

Mystère levé !

La Cigogne se demandait ce que faisait Tom Cruise à Bercy. On le sait enfin ! Ce n'était pas du tout pour tourner un Mission Impossible de plus, non, non, non. Ça, c'était la propagande officielle. En réalité, il était là comme nouvelle mascotte du Ministère !

Eh oui, vous l'avez peut-être remarqué, nous faisons dorénavant partie du Ministère de l'Action et des Comptes Publics ! Alors les Comptes Publics, on sait ce que c'est. Quant à l'Action... c'est forcément en lien avec Tom Cruise, il n'y a pas d'autre explication. Comme on dit, trop de coïncidences tuent la coïncidence. La rumeur dit d'ailleurs qu'un certain A. Schwarzenegger a refusé cette place de mascotte, trop occupé à tenter de retrouver

sa place de gouverneur de Californie tout en esquivant l'écueil des blockbusters cumulant les clichés.

Alors, prêts pour les courses-poursuites haletantes derrière les défaillants déclaratifs, pour vos transports exclusivement en hélicoptère (et aux descentes en rappel) et pour la planification soigneuse de votre vengeance contre ce peuple et ces médias passant leur temps à dénigrer votre travail pourtant primordial ?

Pour information, les leçons de kung-fu seront dorénavant obligatoires jusqu'à 67 ans inclus, en formation initiale et continue, tout comme les stages de déontologie.

Super-Agents

Une contradiction de plus ? À l'heure où le meilleur d'entre nous clame, encore et toujours, vouloir réduire d'une main l'accueil jusqu'à sa suppression ; il renforce de l'autre ses missions.

Non contents de devoir répondre aux questions sur l'IR, chose naturelle, ces super-agents sont dorénavant priés de pouvoir également renseigner sur le prélèvement à la source, les bases des quitus fiscaux, et en prime le cadastre ! Ben oui : le PàS sera peut-être bientôt déployé, les SIE ne reçoivent que sur rendez-vous et n'indiquent plus rien au sujet des quitus et les cadastres déménagent dans les SIP sans assurer d'accueil.

Loin de nous l'idée de nier la compétence des agents d'accueil, au contraire : la Cigogne souhaite juste soulever un point essentiel. Il est impossible pour un seul agent de maîtriser trois métiers différents et cela ne devrait en aucun cas lui être demandé. Sans même parler du timing désastreux des formations PàS et Cadastre (en pleine campagne IR alors que l'un n'a pas de date d'entrée en application et l'autre entrera en vigueur en septembre seulement). La Cigogne suggère donc humblement de laisser le cadastre aux cadastreux formés pour, la Fipart aux Fiscalistes Particuliers et la Fipro aux Fiscalistes Professionnels. Certes, du transverse a toujours existé, par exemple pour les micro-entrepreneurs entre SIP et SIE, mais il est inadmissible d'exiger d'un seul agent une telle masse de connaissances.



Pingouin vs Manchot : économies et sécurité en jeu

Certains d'entre vous le savent peut-être : il y a deux semaines, une vague d'attaques informatiques a ciblé de nombreuses multinationales. L'originalité résidait dans la méthode utilisée : rien de moins qu'une faille de sécurité volontairement laissée en place par Microsoft pour rendre service à leurs amis de la NSA, l'agence de renseignements des Etats-Unis.

Soyons clairs, c'est loin d'être la première fois qu'un tel scandale éclate. Soyons clairs toujours, la DGFIP s'expose à de tels risques alors qu'elle gère les dossiers les plus sensibles de l'État français. Alors pourquoi est-on encore, au juste, en train de travailler sur un système peu efficace, peu sûr et extrêmement cher comme Windows ?



Pour comparaison, notre gendarmerie nationale est passée au système Linux depuis 2008. Les agents se sont plutôt bien adaptés, l'administration du réseau est grandement facilitée et ce sont en tout 40 % d'économies faites en coût d'exploitation. Oui, 40 %, soit environ deux millions d'euros par an pour 85 000 ordinateurs, alors que la direction râle quand on envoie deux malheureux courriers en AR. Eh bien, allez-y, messieurs ! Vous avez ici un merveilleux poste d'économies !

Et, par pitié, ne sortez pas l'excuse éculée de l'incompatibilité logicielle. Firefox (et donc le portail Métiers), Thunderbird et tous les logiciels DOS (Medoc, Rec, etc) fonctionnent très bien sous Linux, merci.

Non mais, quel culot !

Le 26 avril dernier, dans sa rubrique Actualités Générales, Ulysse, toujours lui, se félicitait du dispositif d'accueil des volontaires du service civique, notamment des 409 d'entre eux ayant opté pour la DGFIP, pour une période de 8 mois. Et l'article de préciser qu'après avoir bénéficié d'une formation débutant notamment par la découverte des services et de l'organisation de la DGFIP, les heureux élus devaient principalement effectuer des missions de pré-accueil au sein des SIP dans le cadre de la campagne IR. Et, cerise sur le gâteau : « cette opération est l'occasion pour la DGFIP de rappeler son attachement à la qualité des conditions d'accueil de ses usagers » (sic) !

Alors là, quel toupet ! Quand on compte le nombre de trésoreries de proximité qui passent tous les ans à la trappe, lorsque l'on sait que les ordres de la hiérarchie sont clairement de ne pas trop bien accueillir les contribuables aux guichets de la DGFIP, afin de dissuader ces derniers de se déplacer dans les Centres des Finances Publiques, il faut quand même avoir un certain aplomb pour oser se gargariser de la sorte, quand bien même ce message n'est adressé qu'aux seuls agents de notre administration. Pour la CGT, Ulysse a sans doute pétié les plombs !

Quid de l'usine à gaz du P.A.S. ?

Et voilà, notre grand écolo national, Nicolas HULOT a franchi le pas et s'est vendu aux ultra-libéraux en entrant au gouvernement d'Edouard PHILIPPE. La question est à présent de savoir combien de temps il marchera droit et tiendra son cap, entouré de tous les gaziers à MACRON.

D'ailleurs, à propos de gaz, il va falloir prendre une décision à propos de l'usine à gaz mise en chantier dans la précipitation par Bercy, celle du Prélèvement à la Source de l'impôt sur le revenu. À l'heure qu'il est, l'homme de la rue sait que sa mise en application va être différée d'un ou deux ans, certains citoyens pensent même que le projet va être purement et simplement abandonné compte tenu de sa complexité et des spécificités à la fois de la population et du patronat français, appelé à faire le boulot. La Cigogne, qui s'interroge toujours quant à la nécessité de remplacer un système qui garantissait une rentrée de l'impôt sur le revenu à 98 %, propose à ses lecteurs, une petite illustration simplifiée en 10 questions de la future usine à gaz.

1) Avec le prélèvement à la source, ça sera vraiment plus simple ?
NON !

Il faudra quand même faire une déclaration annuelle de ses revenus !

2) Est-ce que le montant de l'impôt prélevé sera exact ?
NON !

Le prélèvement ne sera qu'une estimation basée sur les éléments de l'année précédente. Pour les crédits d'impôt par exemple, il faudra parfois attendre plus d'un an pour être remboursé.

3) Il pourra arriver de payer l'impôt tout en n'étant pas

imposable ? **OUI !**

Dans certains cas, une personne devra attendre le dépôt de sa déclaration l'année suivante et la rectification qui en suivra pour se faire rembourser.

4) La confidentialité sera-t-elle assurée ? **NON !**

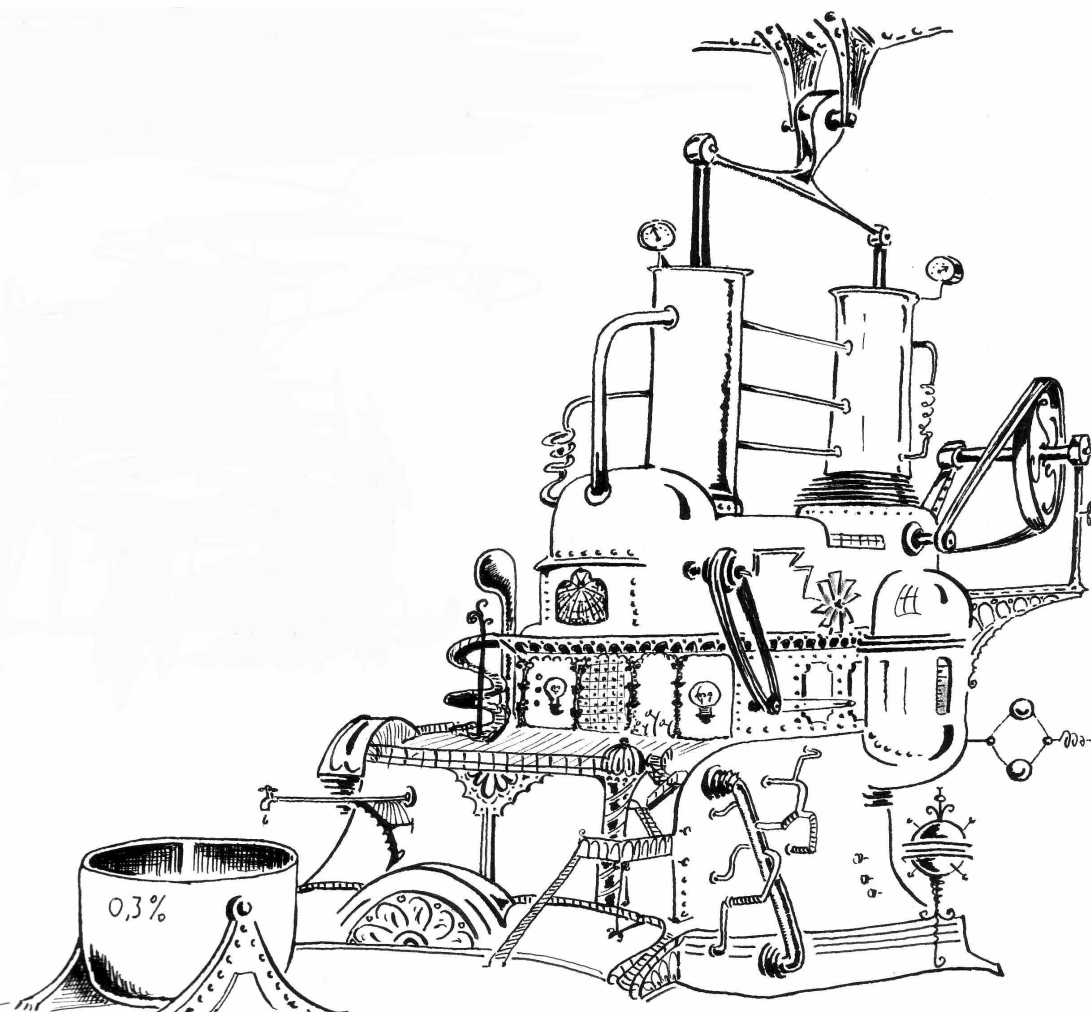
Il est évident que les taux d'imposition qui seront transmis aux employeurs donneront des indications sur la vie privée du salarié et son niveau de revenu.

5) Cela fera-t-il rentrer plus d'argent dans les caisses de l'Etat ? **NON !**

En faisant transiter la perception de l'impôt par des organismes tiers, (entreprises par exemple), il y aura forcément des déperditions.

6) Les agents des Finances Publiques auront-ils moins de travail ? **NON !**

En dehors de l'important travail d'explication du système, de nombreux travaux de recalculs du taux et de contrôle seront (suite page 6)



nécessaires, notamment en matière de recouvrement, alors que 30.000 emplois ont été supprimés en 10 ans à Bercy, et ce n'est pas fini !

7) Donc je ne payerai pas d'impôt sur le revenu en 2017 ? SI !

En 2017, nous allons payer nos impôts sur les revenus de 2016. En 2018 nous serons prélevés sur les revenus 2018. Et si en 2017 vous avez des revenus exceptionnels, ils seront également taxés.

8) Le prélèvement à la source cache-t-il d'autres réformes fiscales en préparation ? OUI !

Cela peut être le premier pas sur la fusion entre la CSG et l'impôt sur le revenu. Le résultat serait une hausse importante de l'impôt pour les plus pauvres, et à l'inverse, une sacrée baisse pour les plus riches.

9) L'impôt à la source existe dans d'autres pays, c'est plus compliqué en France ? OUI !

Le prélèvement à la source n'amènera aucune simplification. Au contraire, il sera une usine à gaz pour les entreprises, les contribuables et les services fiscaux.

10) La retenue à la source est-elle une réforme de la fiscalité ? NON !

En réalité le P.A.S. n'est qu'un mode de paiement. Ce n'est pas une réforme du système fiscal. Le système fiscal français est un système injuste. Il est urgent de le rendre plus transparent, plus lisible, plus juste et plus efficace.

Pour la CGT, la messe est dite. Personne ne veut de cette réforme malheureuse. Il suffisait en fait de mensuraliser tout le monde, et le tour était joué. Mais à n'en pas douter, d'autres intentions se cachent derrière le pataqués à venir ... !

Télétravail, une fausse bonne solution ? Et une valse-hésitation de la DG

Le télétravail a vu émerger ses premières formes dans le privé au début des années 90. Un accord interprofessionnel national a été signé en 2005, mettant la France en concordance avec l'accord européen datant de 2002.

Pour ce qui concerne la fonction publique, il a fallu attendre 2012 pour qu'une loi pose le cadre juridique qui a permis le décret du 12 mars 2016 précisant les modalités d'organisation du télétravail dans la fonction publique.

14 ans, voilà donc le temps qu'a mis l'Administration Française à se mettre en conformité avec le droit Européen. Et 21 ans après le privé. C'est dire l'esprit novateur qui l'anime, notre belle administration d'avant-garde.

Dès lors il a bien fallu, parfois à contrecœur commencer à mettre en œuvre.

La DGFIP s'y plie à son habitude en ayant beaucoup de difficultés à accepter que des agents puissent échapper pour un temps à la vigilance de leur hiérarchie.

Oui, oui, c'est une juste question de confiance, mes chers collègues.

Foin de problèmes techniques, etc. Nous le

savons depuis longtemps déjà que la chose est possible, puisque le télétravail avait déjà été « proposé » à des collègues ayant des difficultés à exercer leurs missions hors du domicile (handicap, etc ...). comme quoi, quand on veut, on peut.

Aujourd'hui la DGFIP expérimente. Nous n'avons que des retours incomplets de ces expérimentations, mais un collectif syndical de la CGT Finances Publiques travaille sur le sujet et nous a déjà livré ses premières conclusions.

Quelques réalités sautent aux yeux :

78% des agents bénéficiaires sont des cadres A (16% de B et 6% de C). Il y a donc bien à se poser des questions quant à la capacité, aux yeux de la DG, des agents à travailler de façon autonome. Et surtout selon leur catégorie.

Le cahier des charges technique de la DG précise les conditions matérielles dont l'agent doit disposer pour entrer dans le dispositif. Cependant rien n'est contrôlé (ergonomie, etc ...), seule une attestation de l'agent fait foi.

Les coûts liés à la connexion et au matériel sont à la charge du seul agent.

Les plages horaires sont fixées, mais aucun contrôle n'est effectué (droit à la déconnexion,

etc).

Les agents perdent le bénéfice des tickets restaurant les jours de télétravail.

L'administration ne reconnaît pas les accidents du travail survenus au domicile.

Les motivations des télétravailleurs sont le plus souvent liées à une amélioration de leur qualité de vie, mais l'expérience montre que le télétravail est, dans un nombre de cas non négligeables, une manière d'échapper à une ambiance délétère dans le service.

Lors des groupes de travail, la DGFIP a admis qu'elle mettait en place à reculons, considérant que cette forme de travail ne correspond pas à ses options à court ou moyen terme.

Pour résumer la problématique : nous avons donc aujourd'hui une disposition réglementaire Européenne, transmise dans la loi Française prévoyant le développement du télétravail dans toute la fonction publique avec une direction qui freine des quatre fers.

Si nous voulons avancer sur ce sujet il nous appartiendra donc à l'issue d'un débat collectif approfondi d'avancer sur la revendication, tout en sachant mesurer l'ensemble des obstacles à franchir pour faire de cette forme de travail un véritable progrès social.

Il ne s'agit pas pour nous, à ce stade, d'influer sur ce qui est, mais de vous inviter à la réflexion.

Sachez que nous porterons ce débat dans nos écrits et lors de nos visites ou HMI dans les services jusqu'à la rentrée. L'assemblée générale annuelle sera le moment idéal pour confronter nos opinions et avancer sur le sujet.

Quelques références importantes :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/content/collectif-teletravail-du-18-mai-2017>

<http://www.financespubliques.cgt.fr/content/documents-gt-teletravail>

tAToo compris, alors PAR

Et une expérimentation de plus, une !

Il paraît que les agents de la DGFIP sollicitent trop leurs collègues de l'assistance informatique via le numéro de téléphone présent sur le tAToo. Les AT sont débordées (mais non, ce ne sont nullement les suppressions des postes qui en sont la cause, on le saurait).

Du coup, la DGFIP nous invente le PAR (Parcours d'Assistance Rénové).

En clair, plus de n° de téléphone sur tAToo mais un bouton (lien hypertexte) qui va vous envoyer sur une page Ulysse listant les applications utilisées et permettant l'accès à des fiches de dépannage.

Donc, l'agent se débrouille seul dans son coin et ce n'est que lorsqu'il sera en présence d'un écran-bleu-de-la-mort-qui-tue qu'il pourra appeler l'AT. À condition qu'il puisse encore trouver ses coordonnées téléphoniques (ou l'accès au formuel) depuis un ordinateur qui fonctionne.

Les premiers concernés dans notre département par cette expérimentation sont les

AGFiP et les AFiP de la direction, les agents du PPR (y compris l'EDR), les agents de la division SPL et tous les agents des trésoreries SPL ou mixtes.

Concernant l'EDR, il est à noter qu'en règle générale, les agents ne sont pas identifiés sur le tAToo par leur numéro AGORA, donc point de PAR possible puisque leur mobilité n'est pas compatible avec une session personnelle sur les ordinateurs qu'ils sont amenés à utiliser.

À moins qu'il ne soit prévu à très court terme de tous les doter d'un ordinateur portable ?

Ou que la CID installe sur tous les ordinateurs de la DRFiP autant de sessions utilisateurs que de membres de l'Équipe Départementale de Renfort (24 à l'heure où nous écrivons ces lignes) ?

Encore un projet mal ficelé, irréalisable dans l'état.

À force on s'habitue, mais c'est lassant, très lassant.